



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

PROTEKT L PLUS

Version 2.0

Date d'impression 25.07.2016

Date de révision 10.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : PROTEKT L PLUS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Antigél, liquide de refroidissement

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : L&B Protekt GmbH
Neuhofstrasse 86 b
CH-8590 Romanshorn

Téléphone : +41 71 414 04 38

Téléfax : +41 71 414 04 34

Adresse e-mail : info@protekt.ch

Personne responsable/émettrice : Günter Landgraf

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique
CH-8032 ZÜRICH
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51
Numéro de cas d'urgence national: 145

SECTION 2: Identification des dangers

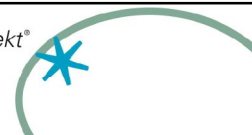
2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.



PROTEKT L PLUS

Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Le produit ne nécessite pas d'étiquetage conformément aux Règlement (CE) No 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
2-éthylhexanoate de sodium			
No.-CAS : 19766-89-3	>= 1 - < 3	Repr.2	H361d
No.-CE : 243-283-8			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Composant non dangereux

Nom Chimique	Numéro d'identification		Concentration [%]
propane-1,2-diol	No.-CAS	: 57-55-6	>= 80 - <= 98
	No.-CE	200-338-0	
	No. REACH enr.	01-2119456809-23-xxxx	

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales requises.



PROTEKT L PLUS

En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux	: Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Éteindre avec de la mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO ₂)
--	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



PROTEKT L PLUS

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Classe de feu : Moyennement combustibles (Pec > 100°C)



PROTEKT L PLUS

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL		
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	168 mg/m ³
DNEL		
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	10 mg/m ³
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	:	213 mg/kg p.c. /jour
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	:	50 mg/m ³
DNEL		
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion	:	85 mg/kg p.c. /jour
DNEL		
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation	:	10 mg/m ³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 260 mg/l

**PROTEKT L PLUS**

Eau de mer	: 26 mg/l
Libérations intermittentes extrapolé	: 183 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 572 mg/kg poids sec
Sédiment marin	: 57,2 mg/kg poids sec
Sol	: 50 mg/kg poids sec
STP extrapolé	: 2000 mg/l
Empoisonnement secondaire extrapolé	: 1133 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée.

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Matériau recommandé:
Néoprène
Caoutchouc nitrile
PVC

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide



PROTEKT L PLUS

Couleur	: vert
Odeur	: faible
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 7,8 - 8,8 (; 33 %)
Point de congélation	: donnée non disponible
Point initial d'ébullition	: 170 °C
Point d'éclair	: 103 °C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,039 - 1,046 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Explosibilité	: donnée non disponible
Propriétés comburantes	: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut réagir avec les acides forts et les agents oxydants puissants.



PROTEKT L PLUS

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas d'information disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral(e)

donnée non disponible

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

donnée non disponible

Irritation

Peau

donnée non disponible

Yeux

donnée non disponible

Sensibilisation

**PROTEKT L PLUS**

donnée non disponible

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : donnée non disponible
Mutagénicité : donnée non disponible
Toxicité pour la reproduction : donnée non disponible

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

donnée non disponible

Exposition répétée

donnée non disponible

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

Danger par aspiration

donnée non disponible

Information supplémentaire

Autres informations toxicologiques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Expérience de l'exposition humaine : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composant: propane-1,2-diol No.-CAS 57-55-6**Toxicité aiguë****Oral(e)****DL50 oral : > 22000 mg/kg (Rat)****Inhalation**

**PROTEKT L PLUS**

CL50 : > 317 mg/l (Lapin; 2 h; poussières/brouillard)

Dermale

DL50 dermal : > 2000 mg/kg (Lapin)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Yeux

Résultat : donnée non disponible

Sensibilisation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (Humain)

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Tératogénicité : Des tests avec des animaux n'ont pas montré d'effets toxiques sur la reproduction.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : Dans de rares cas, une exposition excessive répétée au propylène glycol peut provoquer des effets sur le système nerveux central.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**



PROTEKT L PLUS



Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composant:	2-éthylhexanoate de sodium	No.-CAS 19766-89-3
-------------------	-----------------------------------	---------------------------

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration



Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

Toxicité aiguë

Poisson



CL50 : 40613 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en statique; OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques



CL50 : 18340 mg/l (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau); 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue



CE50r : 19000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 96 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie



NOEC : > 20000 mg/l (Pseudomonas putida; 18 h)

Toxicité chronique

Invertébrés aquatiques



NOEC : 13020 mg/l (Ceriodaphnia Dubia (puce d'eau); 7 jr) (Essai en semi-statique; Fin: Reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	propane-1,2-diol	No.-CAS 57-55-6
-------------------	-------------------------	------------------------

**PROTEKT L PLUS****Persistence et dégradabilité****Persistence**

Résultat : donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : 81 % (anaérobique; Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301F)
Facilement biodégradable.
Le critère de la fenêtre de 10 jours est respecté.

Résultat : 96 % (Durée d'exposition: 64 jr)(OCDE 306)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

Bioaccumulation

Résultat : log Kow -1,07
BCF: 0,09
Le produit a la basse bioaccumulation de potentiel.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

Mobilité

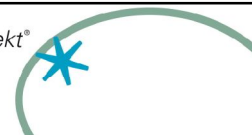
Air : La substance est distribuée principalement dans les compartiments de l'eau et du sol.
Sol : Extrêmement mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composant: propane-1,2-diol **No.-CAS 57-55-6**

Résultats des évaluations PBT et vPvB



PROTEKT L PLUS

|| Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable



PROTEKT L PLUS

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié



PROTEKT L PLUS

dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.